

PRÉSIDER LE CSE SUR LES MISSIONS SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL



Le Président et les réunions

Durant la réunion elle-même, le président du CSE remplit le rôle de chef d'orchestre. Il distribue équitablement la parole, défend la liberté d'opinion et assure la tranquillité des débats. Si un élu CSE souhaite suspendre la séance, il s'en remet au président. C'est le président qui fixe les conditions de la reprise (personnes autorisées à quitter momentanément la salle, temps de suspension, etc.).

Le président du CSE vérifie que l'ordre du jour est bien respecté, puis incite les élus à exprimer des réclamations s'ils en ont. Lors des phases de vote, c'est également lui les rythmes et procède au décompte.

La commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT)

La CSSCT, anciennement CHSCT sous l'ère du comité d'entreprise, est formée par les CSE de structures comptant au minimum 300 salariés. Elle traite toutes les questions relatives à la santé et aux conditions de travail.

L'employeur est placé à sa tête, ou son représentant puisque la faculté de représentation s'applique également ici, de même que la faculté de consultation. Il préside ses réunions et y vote, selon le même schéma que le déroulement des réunions CSE.

Le président du CSE prend soin de convier l'inspecteur du travail et les agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale (article L2314-3 du Code du travail). Aussi, il leur adresse le calendrier des réunions.

Objectifs pédagogiques

Identifier les missions du président du CSE en matière de prévention des risques de l'entreprise

Cerner le fonctionnement et les moyens de la CSSCT

Définir une méthode pour conduire sa politique de prévention dans l'entreprise

Exemple de programme de formation

Prendre en compte les risques majeurs (risques psychosociaux, addictions, facteurs de pénibilité...)

- Définition et cadrage juridique
- Articulation CSE/CSSCT
- Appréhender la notion de burn-out
- Evaluer les risques professionnels et mettre à jour le document unique
- Rôle du nouveau référent harcèlement
- Limites des démarches actuelles
- Analyse systémique des risques
- Exploitation des informations recueillies
- Pérennité de la démarche
- Identification et animation d'un espace de veille

Définir et mettre en place une politique de prévention au sein du CSE

- Rôle spécifique de la CSSCT en la matière
- Mise en place et moyens accordés au CSE/CSSCT
- Identifier les priorités en matière de gestion des risques
- Intérêt et impacts d'un plan d'actions triennal
- Généralisation et suivi des solutions préconisées
- Quid de l'organisation de la santé et sécurité entre le CSE, la CSSCT et les représentants de proximité
- Quelle organisation doit être mise en place ?

Faire vivre la politique et manager la prévention

- Dynamiser la prévention via les réunions de la CSSCT
- Comment mobiliser et impliquer l'encadrement ?
- Faire intervenir les acteurs internes : chargés de prévention, correspondants, médecins du travail, infirmières...
- Conduire le changement sur le terrain
- Evolution vers un système de management de la santé-sécurité

A qui s'adresse cette formation ?

Présidents ou futurs Présidents de CSE/CSSCT - Tout Responsable chargé de représenter ou d'assister le Président

Prérequis

Maîtriser le rôle et le fonctionnement de la CSSCT

Durée

1 journée

